



CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 octobre 2025

PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un octobre à 20h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice :	13
Qui ont pris part à la délibération	9
Présents :	8

Date de Convocation : 14/10/2025

Présents : Messieurs BAUDOUIN Frédéric, BOURDEVERRE Éric, GUERIN Frédéric, FERRU Christian, FOUCHER Christian et MALICHIER Michel
 Mesdames RASSE Sylvie et TROCHUT Marion

Absents excusés : Monsieur LONJOU David

Absents : Monsieur BRISSET Claude, Mesdames CLEMENT Séverine et PAILLE Isabelle

Pouvoirs : Madame DESSE Julie donne pouvoir à Madame TROCHUT Marion

Secrétaire de séance : Monsieur MALICHIER Michel

PRÉAMBULE

Présentation Saveur Locale 17

M. le Maire présente à l'assemblée Mme Céline MOUNIER gérante de saveur locale 17 qui vient se présenter et rencontrer les élus. Elle souhaite éventuellement « reprendre » le local communal dit « boucherie. » pour une activité traiteur. Elle donne diverses explications aux élus concernant sa société et ses projets.

Les élus répondront positivement ou pas par délibération au mois de novembre.

ORDRE DU JOUR

- 0 - Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2025.**
- 1- Délibération sur des propositions de l'assurance santé pour les agents communaux.**
- 2- Délibération de proposition de numérotation concernant une nouvelle construction.**
- 3- Délibération de proposition de numérotation concernant une future entreprise.**
- 4- Délibération de proposition de donation d'un bout de terrain à la commune pour 1 euro.**
- 5- Délibération pour la création d'un emploi permanent de 32h00 hebdomadaire.**
- 6- Délibération pour la mise à jour du tableau des effectifs**

Informations de M. le Maire.

Questions diverses/interventions.

0 - Approbation du procès-verbal du 16 septembre 2025.

Les élus approuvent à l'unanimité

1- Délibération sur propositions de l'assurance santé pour les agents communaux.

M. le Maire fait savoir qu'il a reçu les agents communaux pour échanger sur ce sujet. L'ensemble des agents souhaite ne pas changer de Mutuelle personnelle et n'accepte pas le contrat de groupe MNT proposé par le Centre de gestic 17.

De fait, le maire propose aux élus d'aller dans le même sens que les agents. Ce sujet est personnel à chacun, néanmoins M. le Maire doit connaître les contrats des assurances des agents puisqu'il doit veiller (et c'est une obligation) que tous les agents communaux aient un contrat assurance mutuelle au 1^{er} janvier 2026 comme dans le privé.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La par-

ticipation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Dans le domaine de la santé, après avoir recueilli l'avis du comité technique, ***la collectivité*** doit participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire.

Le montant MENSUEL de la participation est fixé à 18 € par agent.

Les élus approuvent à l'unanimité

2- Délibération de proposition de numérotation concernant une nouvelle adresse.

Suite à la demande d'un futur habitant de la commune qui demande un numéro pour une maison neuve située Champ du Vallon, Monsieur le Maire propose d'attribuer le numéro : **2 Rue du Cerisier - Champ du Vallon.**

Les élus approuvent à l'unanimité.

3- Délibération de proposition de numérotation concernant une future entreprise.

Un pisciniste qui souhaite ouvrir une entreprise dans la commune. Il demande un numéro pour celle-ci située Impasse des Lavandes, Monsieur le Maire propose d'attribuer les numéros : **2 et 4 Impasses des Lavandes.** (Pour une habitation et une entreprise)

Les élus approuvent à l'unanimité

4- Délibération de proposition de donation d'un bout de terrain à la commune pour 1 euro.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un mail d'un cabinet de notaire lui informant qu'une habitante de la Touzetterie souhaiterait faire une donation à la commune concernant la parcelle section ZB numéro 126 au prix d'un euro symbolique.

Les élus approuvent à l'unanimité

5 - Délibération pour la création d'un emploi permanent de 32h00 hebdomadaire.

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21 octobre 2025,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif ;

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent d'adjoint administratif à temps non complet, à raison de 32/35^{èmes}, à compter du 01 décembre 2025.
- à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois de catégorie C des adjoints administratifs territoriaux , au grade d'adjoint administratif,
- l'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : assistance et conseil aux élus, préparation et rédaction des documents administratifs, techniques, budgétaires et comptables, préparation rédaction des délibérations et arrêtés du Maire, accueil téléphonique, renseignement de la population, élaborer et mettre en œuvre les décisions du conseil municipal, paye, comptabilité, monter des dossiers complexes incluant une dimension juridique, préparer et suivre l'exécution du budget
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné. Il s'agit de la secrétaire principal qui va travailler 32h00 au lieu de 28h00 semaine.

Monsieur le Maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Les élus approuvent à l'unanimité

6 - Délibération pour la mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut revoir et réactualiser le tableau des effectifs.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/12/2025

GRADE OU EMPLOI	Catégorie	Durée hebdomadaire	Postes Ouverts	Postes Pourvus
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35/35ème	2	0
Adjoint administratif	C	32/35ème	1	1
Adjoint administratif	C	28/35ème	2	1
SECTEUR TECHNIQUE				
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	32/35ème	1	1
Adjoint technique	C	35/35ème	1	1
Adjoint technique	C	32/35ème	1	1

TOTAL

8

5

EMPLOIS PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS (métier, nature du contrat, fondement juridique)	Catégorie	Durée hebdomadaire	Postes Ouverts	Postes pourvus
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	10.85/35ème	1	1
Adjoint technique	C	32/35ème	2	2
Adjoint administratif	C	24/35ème	1	1

TOTAL

4

4

Soit 9 agents travaillant actuellement sur la commune.

Les élus approuvent à l'unanimité

AVIS :

M. le Maire propose que l'on plante un arbre à chacun des anciens cantonniers : M. Mureau, M. Moineau lors de la création de l'arboretum.

Avis favorable des membres présents

M. le Maire propose à l'assemblée de prêter le local des associations à toutes personnes qui souhaiterait travailler afin de former une nouvelle équipe municipale. (Cela pour faciliter les rencontres), il suffira de se faire connaître en mairie pour avoir la clef du local et de réserver la date.

Avis favorable des membres présents

M. le Maire propose de commencer à matérialiser les 2 chemins historiques, il s'agit du Chemin Saunier ou Saulnier et le chemin de d'Artagnan. Il propose d'acheter 2 panneaux signalétiques. Ce serait un début pour faire découvrir ces 2 chemins.

Avis favorable des membres présents

Suite aux différents courriers de M BATY, M. le Maire demande d'accepter le terme du bail au 15 décembre 2025 (Prévu fin mars 2026) entre M BATY Canard Saintongeais et la commune.

Démarche vue avec Monsieur le trésorier

Il est noté sur le bail :

CESSION: acte notarié.

« *Le preneur ne pourra dans aucun cas et sous aucun prétexte céder son droit au présent bail SANS le consentement exprès et par écrit au bailleur.* » (On a eu une première lettre en Juin 2025

puis confirmation ces jours derniers.)

« *Sauf toutefois dans le cas de cession du bail à son successeur dans son commerce* ».

(C'est le cas, le locataire a trouvé un successeur qui peut reprendre le commerce en janvier.)

Les élus demandent l'arrêt du bail au 31 décembre 2025.

Avis favorable des membres présents

M. le Maire, suite à l'entretien de ce jour avec l'éventuel repreneur du local « dit boucherie », il demande si l'assemblée est en accord, dans les mêmes conditions d'établir un nouveau bail avec la gérante de Saveur Locale 17 et qu'une délibération dans ce sens aura lieu au plus vite, puisque la future gérante (Saveur Locale 17) souhaite prendre possession des lieux dès janvier 2026.

Avis favorable des membres présents

M. le Maire donne lecture d'un courrier adressé en mairie de la part de Mme Mureau Marie Claire qui fait don à la commune d'une bétonnière et d'un gros rouleau pour pelouse.
Les élus remercient Mme Mureau Marie Claire pour ces dons.

Avis favorable des membres présents

M. le Maire présente plusieurs devis pour la création de l'arboretum

Achat de 20 arbres : devis retenu 1900€ Speciprod

Fiches explicatives + aide technique : devis retenu 900€ Association Angérienne Nature

Imprimeur concernant le bulletin municipal : devis retenu 690€ Croq papier

Achat de plantation pour nouvelle haie cimetière en janvier : devis retenu 536€ Speciprod

Avis favorable des membres présents

Informations de M. le Maire.

- M. le Maire souhaite une trace sur les comptes rendus de la mairie, donc il rappelle à nouveau ne pas vouloir briguer un 3ème mandat de maire. Les motifs ont été évoqués à la réunion du 6 octobre, on peut retrouver ses dires sur le site communal.

Néanmoins, il souhaiterait qu'une nouvelle équipe voit le jour avec des élus actuels pour poursuivre à bien la vie de la commune.

M. BAUDOUIN Frédéric interpelle M. le Maire comme quoi il envisage briguer la mairie pour mars 2026.

M. le Maire est heureux d'apprendre concrètement cette nouvelle.

- Une nouvelle récompense aux écuries des Frouins, le Maire fait savoir qu'il a adressé un mot pour féliciter la cavalière : 2ème au championnat Major Amateur 2.

- M. le Maire fait savoir qu'il a passé une journée et demie à remettre les numéros des tombes dans le cimetière.

- Fait savoir à la population intéressée pour toutes précisions concernant le local de la boulangerie ou pour un projet dans ce local...La mairie a l'autorisation de remettre le numéro de téléphone de la propriétaire des lieux. Il suffit de se rendre en mairie. Actuellement ce local et le logement sont en cours de travaux.

- Fait savoir qu'un jeu (l'escargot) à l'aire de jeux a été complètement cassé volontairement (Valeur plus de 1000€) Cependant M. le Maire tient à remercier M. GUERIN conseiller municipal, pour son intervention sur cet espace de jeux (réparations autres jeux).

- M. le Maire fait savoir que M. ROY Jérémie agent au service technique a reçu une formation pour être l'assistant de prévention de la collectivité (remplace à ce titre Mme POUZET). Une note de rappel de M. le Maire concernant la sécurité a été donnée aux agents techniques.

- Les agents techniques :

- ont restauré le monument aux morts.
- sont en cours de démoussage de certaines toitures.
- ont « collé/ remis » à nouveau les grosses pierres du pont qui étaient tombées (Rue de la Gare allant à la Giraud), le parapet de ce pont est souvent heurté.
- ont restauré le puits de chez Cornet, la toiture de ce dernier allait s'effondrer.

- M. le Maire fait savoir que les toilettes sèches sont installées dans le cimetière (prévu au budget investissement).

- M. le Maire donne une précision puisque des remarques se font sur les feuilles des arbres communaux qui tombent dans les propriétés privées.

Les feuilles (communes ou pas) commencent à tomber un peu partout voire dans les propriétés privées, c'est à chacun d'enlever et d'évacuer les feuilles de sa propriété, les agents ramassent uniquement sur l'espace public.

- Comme le sujet a été évoqué pendant quelques jours par les médias concernant l'enveloppe touchant les frais des élus, enveloppe allouée pour les élus et notamment les maires. Cette question légitime a été évoquée, abordée par 2 personnes, donc le maire souhaite répondre collectivement pour informer : « *Tous les ans, lors du vote du budget, le conseil municipal vote une enveloppe pour divers frais personnels occasionnés par et pour le maire. Depuis 2014, M. le Maire souligne, aucun centime n'a été pris par lui-même sur cette ligne budgétaire, pendant les 12 années.* »

- M. le Maire souligne encore une fois : les contrôles des assainissements n'ont pas été programmés sur la commune par lui-même, c'est le Syndicat des eaux, EAU17 qui réalise sa mission et applique la législation datant de 2006. D'ailleurs ce type de contrôle est obligatoire dans toutes les communes.

M. le Maire peut entendre que les propriétaires doivent payer 120€, cependant les propriétaires avec un assainissement individuel, ont une facture d'eau raisonnable par rapport à ceux qui sont « branchés » sur le tout à l'égout, assainissement collectif.

M. le Maire informe des dates importantes sur la commune.

- Le 11 novembre : cérémonie commémorative.
- Le 22 novembre : « un enfant Un arbre ».
- Le 30 novembre : le repas des ainés.
- Le 13 décembre : la création de l'arboretum communal avec plantations.
(Invitation prochainement à toute la population).
- Le 19 décembre : le Noël des enfants et du personnel.

Interventions/ Questions

M. BOURDEVERRE Eric :

- est très fatigué de voir la casse (encore un jeu d'une valeur de 1000€), d'entendre les mécontentements...Ras le bol : dit-il !!!
- informe qu'une marche Octobre Rose a lieu le samedi 25 octobre.
- informe qu'il n'envisage pas de mettre l'opération Novembre bleu (Cancer de la prostate) comme l'année dernière. Compte tenu des incivilités occasionnées ces dernières semaines sur la commune, il ne tient pas voir de nouvelles dégradations pour cette opération.

Mme RASSE Sylvie :

- annonce que la bâche incendie (DECI) est bien installée au village de la Tranche, avec des travaux de qualité.

M. GUERIN Frédéric :

- fait savoir que certaines maisons du village de Chez Chabineau, ont été visitées, avec vol de carburant essentiellement. Une plainte des habitants a été déposée.
- En qualité de Président de l'association du patrimoine, il tient à remercier l'habitante pour le don d'une ancienne bascule.

M. FOUCHER Christian :

- informe que son pressoir (don) est arrivé aux ateliers (avec beaucoup de difficultés) pour restauration par les agents (travail jours de pluie)

Fin de séance à 23h00

Le Maire,
Christian FERRU

Le secrétaire de séance,
Michel MALICHIER

